

## Conseil communal de Tolochenaz

### Commission des finances

Concerne : Préavis municipal No 01 – 2019 Réfection de la grande salle

Demande d'un crédit de CHF 2'000'000.-

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur convocation du bureau de notre Conseil, la Commission des finances s'est réunie le mardi 29 janvier 2019 au bureau de l'administration communale à 19h00.

Notre Municipal Eric Linn était présent pour nous donner les explications nécessaires.

Le besoin de rénover notre salle polyvalente ne fait aucun doute dans l'esprit de chacun. En effet durant les presque 40 ans d'existence il n'y a eu que de petits travaux d'urgence qui ont été entrepris.

La première réaction de notre Commission a été de demander pourquoi on ne refaisait pas une nouvelle salle moderne en rasant l'existante. Selon M. Linn une demande de prix a été faite et le coût serait d'env. CHF 9'000'000.--.

Toutefois cela voudrait dire que durant au moins une année, notre Commune n'aurait plus de salle polyvalente et cela n'est tout simplement pas réaliste.

Nous avons donc décidé de suivre l'idée de la rénovation, car même si le projet Sud village devait se réaliser, une nouvelle salle ne pourrait pas être fonctionnelle avant 5 ans au moins.

Le descriptif que vous avez tous reçu est assez explicite et nous n'allons pas revenir sur tous les points.

Quelques détails de coûts ne figurant pas clairement sur le document reçu sont à préciser pour une meilleure compréhension.

Détail du **point 11** : déblaiement, préparation du terrain. Total de CHF 69'000.--

Maçon : CHF 20'000.--

Assainissement citernes à mazout : CHF 9'000.--

Désamiantage locaux intérieurs : CHF 24'500.--

Désamiantage toiture SO CHF 15'500.—

Sous le **point 222** il est prévu CHF 2'500.-- de ferblanterie et CHF 20'000.-- pour les panneaux solaires.

Sous le **point 25**, dans les CHF 103'500.-- prévus, il faut savoir que CHF 65'000.-- concernent le solaire pour la production d'eau chaude.

Au **point 26**, le monte escaliers permettra aux personnes en chaise roulante d'accéder au premier étage soit l'endroit où nous nous trouvons actuellement.

Au **point 271**, plâtrerie : les faux plafonds sont compris.

Il faut savoir qu'un bureau d'architecture a été mandaté pour demander les devis qui nous sont présentés aujourd'hui, mais vu le montant de ces travaux, il est clair que les postes **221 à 291** seront soumis à la procédure du marché public.

Le bureau d'architecture gagnant de la soumission sera chargé du suivi des travaux.

La Commission des finances se permet de suggérer à notre Municipalité de prendre contact avec la Romande Energie pour la rénovation complète du toit avec la pose de panneaux solaires sur toute la surface pour la production d'électricité qui serait revendue. Pour information le parking de la Migros à Aigle a été entièrement financé par la Romande Energie qui revend ainsi son électricité.

Du point de vue purement financiers les faits se présentent comme suit :

Entrées : participation de l'ASIM	CHF 105'000.-
Participation de l'ASIM à l'amortissement	CHF 10'000.-
Loyer foyer et grande salle, locations	CHF 20'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF 135'000.-</b>
Sorties : Intérêts	CHF 20'000.-
Entretien	CHF 20'000.-
Conciergerie	CHF 25'000.-
<b>Total :</b>	<b>CHF 65'000.-</b>

La différence positive permettra même de couvrir l'amortissement prévu sur 30 ans.

### CONCLUSION

Au vu de ce qui précède la Commission des finances s'alliant à la proposition de la Municipalité vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Tolochenaz**

- Dans sa séance du 4 mars 2019,
- Vu le préavis 01-2019 de la Municipalité,
- Oui les rapports des commissions désignées pour étudier ce dossier
- Considérant que cet objet a été à l'ordre du jour

#### **DECIDE**

1. D'adopter les préavis tel que présenté relatif à un crédit pour la rénovation de la salle polyvalente.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans ledit préavis.
3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 2'000'000.— aux meilleures conditions du marché.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cette somme sur 30 ans.
5. De prélever les coûts d'entretien annuel de CHF 20'000.— au compte 352.3141.0 « bâtiment salle polyvalente ».

Fait à Tolochenaz, le 1<sup>er</sup> février 2019

La commission des finances :

Bessard Daniel

Roth Jean-Jacques

Wright William

Zwahlen Martin

Freymond Etienne (président et rapporteur)



